



PROJET  
ACADÉMIQUE  
2013 - 2016

académie  
Reims 

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

# ÉDITO

Ce nouveau projet académique est l'occasion de se mobiliser autour d'une dynamique collective engagée depuis deux ans. Il crée les conditions de la mise en œuvre de nouvelles actions qui concourront à mieux répondre aux missions de l'École au sein de notre région.



Concentré autour de quelques axes forts, ce projet a été soumis à l'ensemble des enseignants et agents de l'académie (via l'intranet IRIA), présenté aux organisations syndicales et aux principaux partenaires de l'Éducation nationale en région : collectivités territoriales, fédérations de parents d'élèves, CESER... Cette démarche progressive, dans le sillon des réflexions et débats conduits dans le cadre du projet de loi pour la refondation de l'École, s'est conclue le 11 juillet 2013, après le vote de la loi, par une présentation formelle du projet académique à l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Élaborer une démarche collective impliquant plus de 22 500 personnes ne peut permettre de dire que chacun s'est exprimé ou a été entendu. Nous en sommes tous conscients mais nous sommes également convaincus de la nécessité de cette implication collective pour que le projet déploie ses effets jusqu'à l'élève, cœur et objet de notre mission.

Le projet académique 2013-2016 énonce les objectifs prioritaires que se fixe l'académie pour les quatre prochaines années. Il propose des actions concrètes qui sont, à ce jour, identifiées comme étant réalisables. Chaque équipe pédagogique, à son niveau de responsabilité, sera amenée à les compléter et à les mettre en œuvre dans son contexte d'exercice. C'est cette déclinaison dans les projets départementaux, les actions de bassins, les projets d'établissement ou d'école qui donnera au projet sa réalité. C'est en ce sens que chacun doit s'appropriier le projet et le faire vivre dans les instances et au quotidien. Cette exigence est le gage de l'efficacité et de la qualité de notre « vivre ensemble ».

J'ai pris l'engagement de présenter chaque année l'évaluation de notre projet devant l'instance représentative qu'est le comité technique académique. Ce projet n'est pas figé, des ajustements pourront être régulièrement proposés pour toujours mieux satisfaire aux missions de l'École. Notre ministère connaît d'importantes réformes qu'il nous appartient de mettre en œuvre à nos niveaux ; ce projet académique s'inscrit en complémentarité. La société nous confie la responsabilité de préparer les adultes de demain, ces enfants vont passer entre 15 et 20 ans dans notre institution, ils vont traverser les classes, les écoles et les établissements. Nous avons chacun le devoir d'agir collectivement en cohérence pour les guider individuellement sur le parcours le plus ambitieux en fonction de leurs souhaits et de leurs capacités.

Au lancement de cet ambitieux projet 2013-2016, j'ai confiance dans les capacités des acteurs de l'académie pour réussir sa mise en œuvre. Seule la mobilisation effective et pérenne de tous nous permettra d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Philippe-Pierre Cabourdin  
recteur de l'académie de Reims  
chancelier des universités

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical stroke crossing it near the end, and a small crossbar at the very end.

# CHIFFRES DE L'ACADÉMIE

## 2012/2013

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la population de Champagne-Ardenne est estimée à **1 333 163** habitants.

### ► population scolaire et de l'enseignement supérieur

131 511 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré dont **8,7 %** dans le privé sous contrat  
113 163 élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré dont **17,2 %** dans le privé sous contrat  
37 166 étudiants dont **5 931** étudiants scolarisés en lycée (CPGE, STS)  
584 apprentis de CFA suivent tout ou partie de leur formation en EPLE  
(établissement public local d'enseignement) sur un total de **7 757**

### ► établissements

1 298 écoles dont **54** privées sous contrat  
161 collèges dont **31** privés sous contrat  
86 lycées dont **22** privés sous contrat  
2 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)  
1 université (URCA - université de Reims Champagne-Ardenne)  
1 université de technologie (UTT - université de technologie de Troyes)  
15 établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités

### ► personnels

22 560 personnels de l'académie de Reims  
17 781 personnels enseignants dont **12,5 %** dans le privé sous contrat

### ► encadrement des élèves

premier degré : **22,6** élèves en moyenne par classe | France : 23,8

second degré :

- au collège : **24,1** élèves par division | France : 24,8
- en lycée : **27,1** élèves par division | France : 27,2
- en lycée professionnel : **18,9** élèves par division | France : 18,9
- en EREA : **10,6** élèves par division | France : 11,5

### ► réussite aux examens 2013

taux de réussite au baccalauréat : **86 %** | France : 86,8 %

- baccalauréat général : **89,9 %** | France : 91,9 %
- baccalauréat technologique : **86,9 %** | France : 86,4 %
- baccalauréat professionnel : **79,1 %** | France : 78,5 %

taux de réussite au diplôme national du brevet : **82,8 %** | France : 84,5 %

### ► orientation / affectation à la rentrée 2013

en fin de troisième

- **66 %** admis à entrer en classe de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique
- **32 %** admis à entrer dans la voie professionnelle

en fin de terminale

- **26 %** des bacheliers professionnels ont poursuivi en STS
- **16 %** des élèves préparant un bac technologique admis en IUT
- **55 %** des élèves préparant un bac général admis en L1
- **12 %** des élèves préparant un bac général admis en CPGE
- **4 %** des élèves préparant un bac général admis en école supérieure

## AXE 1

# L'ACADÉMIE ET SES PARTENAIRES PORTENT UNE AMBITION POUR LES ÉLÈVES

## LE PARCOURS DES ELEVES



L'ambition doit être entendue comme une aspiration à toujours mieux former et davantage cultiver chaque élève. Cette ambition se traduit au quotidien par la qualité des apprentissages mais aussi à travers les rencontres que l'élève fait tout au long de sa scolarité et qui lui permettront de se construire et de se projeter vers l'avenir.

### 1.1. Améliorer le taux d'accès des élèves à une qualification supérieure

Aucun élève ne doit sortir du système éducatif sans qualification. L'académie aspire parallèlement à une élévation du niveau de qualification.

#### COMMENT ?

- > mieux expliciter auprès des acteurs impliqués la signification des dispositifs et la finalité des réformes
- > renforcer les liaisons entre chaque niveau
- > poursuivre et conforter la formation des professeurs pour qu'ils soient en mesure d'aider les élèves à être acteurs de leur orientation

### 1.2. Améliorer la qualité des parcours scolaires

Les origines géographiques, sociales ou culturelles d'un élève ne doivent pas prédéterminer son parcours scolaire.

#### COMMENT ?

- > définir pour certaines formations des critères d'affectation qui prennent en compte les résultats scolaires mais aussi les aptitudes à suivre une formation adaptée à la réussite de chacun
- > affirmer la place de la voie technologique dans l'offre du lycée
- > agir sur les représentations des professeurs pour mieux préparer les nécessaires transitions entre cycles

### 1.3. Adapter le réseau des écoles et des établissements du second degré

Il revient à l'académie de proposer une offre de formation diversifiée et équilibrée pour favoriser la réussite de tous les élèves.

#### COMMENT ?

- > mettre en cohérence l'offre de formation par une logique de réseau
- > financer prioritairement les expérimentations s'appuyant sur la collaboration pédagogique et la mise en réseau
- > favoriser l'accès à une formation choisie grâce à l'internat

### 1.4. Impulser un nouveau cadre de concertation avec nos partenaires

La participation des partenaires de l'académie, notamment des collectivités territoriales, conditionne fortement l'accomplissement des missions de l'École.

#### COMMENT ?

- > porter collectivement les évolutions de structures sur des principes et critères partagés
- > établir une convention-cadre de coopération et de développement pour le numérique avec les collectivités territoriales compétentes
- > développer l'information auprès des fédérations de parents d'élèves pour une plus grande implication dans la vie de l'école ou de l'établissement

## AXE 2

### L'ACADÉMIE SE FIXE DES PRIORITÉS POUR L'ACTION ÉDUCATRICE

#### LES APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES

Il s'agit de préparer la pédagogie de demain pour aider les élèves à s'insérer, à se former tout au long de la vie et à s'ouvrir aux autres.

#### 2.1. Développer la maîtrise de la langue

La maîtrise de la langue française est l'affaire de tous ; elle est la clé de l'apprentissage, de la réflexion, de la communication et de l'exercice de la liberté de l'élève, futur citoyen. L'apprentissage de l'anglais, langue de communication, est également primordial.

##### COMMENT ?

- > favoriser les activités langagières dès le plus jeune âge et quelles que soient les disciplines
- > développer des situations d'apprentissage variées et pertinentes pour les langues

#### 2.2. Personnaliser les processus d'apprentissage

La personnalisation des apprentissages, l'ouverture culturelle contribueront à mieux former les élèves en vue d'obtenir les progrès souhaités qui feront l'objet d'une évaluation.

##### COMMENT ?

- > valoriser le dispositif d'accompagnement personnalisé et l'articuler aux autres dispositifs contribuant à la réussite des élèves (tutorat, stages de remise à niveau, passerelles...)
- > développer les parcours d'éducation culturelle dès la maternelle, les soutenir dans les établissements en zone rurale ou en zone d'éducation prioritaire
- > former les professeurs aux pratiques de l'évaluation par compétences

#### 2.3. Prendre en compte les évolutions sociales et technologiques dans la pratique pédagogique

La qualité des relations entre élèves et enseignants est une condition essentielle de la réussite des apprentissages. L'École du 21<sup>ème</sup> siècle doit être en capacité d'assurer ses missions tout en adaptant la pédagogie aux évolutions sociales et technologiques.

##### COMMENT ?

- > diffuser le protocole et le processus de mise en œuvre d'une expérimentation, assurer un suivi de ces expérimentations et en informer les enseignants
- > développer l'éducation par et au numérique à tous les niveaux et l'intégrer dans la formation des enseignants
- > poursuivre le déploiement des ENT et les ouvrir aux usages pédagogiques
- > favoriser l'engagement et la responsabilisation des élèves dans les instances ou dans les associations sportives scolaires

#### 2.4. Préparer l'avenir de chacun pour le bien de tous

La réussite des élèves passe par la recherche et le maintien d'un état de bien-être physique, mental et social. Acquérir l'esprit d'entreprendre peut également y contribuer.

##### COMMENT ?

- > renforcer l'offre d'actions contribuant à développer l'esprit d'entreprendre
- > déployer les programmes d'éducation à la santé menés en collaboration avec les partenaires des réseaux de santé et construire de nouveaux projets

## AXE 3

# L'ACADÉMIE MOBILISE LA DIVERSITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DE SA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE L'ACTION DES PERSONNELS



En lien avec l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ), l'académie veillera à une formation initiale des enseignants fondée sur une entrée progressive dans le métier. La formation continue des personnels est également indispensable pour améliorer et adapter leurs pratiques, pour atteindre les priorités définies dans les axes 1 et 2 du projet académique.

### 3.1. Mieux former les personnels par rapport aux objectifs partagés

Le plan académique de formation s'adresse tant aux enseignants qu'aux personnels d'encadrement, administratifs, techniques et de santé. Il ne s'agit pas seulement de travailler sur les compétences scientifiques ou techniques mais d'avoir une approche de l'évolution des métiers.

#### COMMENT ?

- > construire un plan académique de formation unique à partir des objectifs nationaux et académiques et à partir des besoins exprimés par les personnels
- > favoriser le partage des bonnes pratiques grâce à des espaces numériques dédiés
- > privilégier les formations d'équipe, mobiliser plus systématiquement la formation à distance

### 3.2. Mobiliser les personnels pour contribuer collectivement à la réussite du projet académique

Le projet académique fixe les priorités qui doivent guider l'action de tous les personnels.

#### COMMENT ?

- > faire connaître le projet à tous les personnels et leur permettre de se l'approprier en y faisant régulièrement référence
- > rechercher une cohérence d'ensemble entre les différents projets : celui de l'académie, de l'établissement ou de l'école et les contrats d'objectifs.

### 3.3. Valoriser la contribution de chacun aux missions de l'Éducation nationale et au projet

Pour mener à bien les missions de l'École et atteindre les priorités définies dans le projet académique, tous les talents de l'académie doivent être mobilisés dans l'intérêt de l'institution et en tenant compte des aspirations individuelles.

#### COMMENT ?

- > être conscient de son cadre d'exercice, de son niveau d'autonomie et de responsabilité et de la nécessité de rendre compte de son action
- > réaliser annuellement un bilan social et adapter les modalités de gestion des personnels en fonction des spécificités de l'académie
- > former les inspecteurs et les personnels d'encadrement à la gestion individuelle des personnels pour une prise en compte plus qualitative de leur profil

## AXE 4

### L'ACADÉMIE ORGANISE LE PILOTAGE DE SON ACTION, FAIT CONFIANCE ET RESPONSABILISE

#### L'ACTION DE L'INSTITUTION

L'académie doit se structurer pour permettre à chacun de contribuer aux objectifs collectifs énoncés dans le projet académique. Les comités de direction, comités académiques, conseils au sein des structures d'enseignement sont responsables du suivi des actions mises en place.

#### 4.1. Consolider une gouvernance au service de la pédagogie

Il s'agit de garantir une chaîne solide, pérenne et structurée de l'encadrement ainsi que la cohérence des structures et leur articulation.

##### COMMENT ?

- > s'appuyer sur la délégation académique à la pédagogie pour organiser le pilotage pédagogique et ainsi mettre en synergie les 20 000 enseignants de l'académie
- > favoriser les liens entre les écoles et les établissements d'enseignement du second degré pour assurer une continuité pédagogique
- > réaffirmer le bassin d'éducation et de formation comme échelon essentiel en matière de pilotage de proximité

#### 4.2. Accroître le niveau d'expertise des délégations et des services académiques

Cette organisation « responsabilisante » implique pour les services académiques d'évoluer vers plus d'expertise, de partage de l'information voire de mutualisation.

##### COMMENT ?

- > formaliser et communiquer sur la place et le rôle de chacun et s'assurer de la cohésion du pilotage entre niveau académique et départemental
- > identifier l'échelon de mutualisation utile des activités administratives
- > développer des outils d'aide au pilotage

#### 4.3. S'engager et rendre compte

Le projet académique met en évidence le contrat comme mode de gouvernance et de travail conjoint.

##### COMMENT ?

- > faire vivre les différents contrats d'objectifs et conventions
- > développer la culture et la pratique de l'auto-évaluation

Pour découvrir la version intégrale  
du projet académique :  
[www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr) > rubrique : académie





Rectorat de l'académie de Reims  
1 rue Navier  
51082 Reims cedex  
Tél. : 03.26.05.69.69  
ce.com@ac-reims.fr

Pour découvrir la version intégrale  
du projet académique :  
[www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr) > rubrique : académie